

**COMPTE-RENDU**  
**Conseil Municipal du 7 juillet 2010**  
**19 H 00**

**PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, MARMIN Valérie, GAUTHIER Thierry, BRUNET Régis, MICHELET Jean-Luc, AUBRY Françoise, AUGRY Mikaël, CARRIOT Samuel, BRION Luc, BAZILE Emmanuel, LACOMBE Estelle, LADENISE Annie, TOUTARD- JALADEAU Joël, ARNAULT Nathalie**

**PROCURATIONS :**

**DUMAS Valérie à BRUNET Régis**  
**JOULIN Francis à CARRIOT Samuel**  
**DUDOIGNON Florence à SAUVAGE Corine**

**ABSENTE :**

**PELELTIER Martine**

En préambule, Hélène Landrault-Junqua souhaite mettre à l'honneur, devant l'ensemble des élus, un habitant de la commune, le professeur et ami Abderrazak El Albani, géologue-sédimentologue au laboratoire Hydrasa (CNRS et université de Poitiers), qui s'est particulièrement distingué pour ses travaux de recherches. Il vient de découvrir sur le site du bassin de Franceville au Gabon des fossiles d'organismes pluricellulaires (eucaryotes) de 2,1 milliards d'années repoussant l'apparition de la vie complexe de 1,5 milliard d'années. La découverte du professeur Abderrazak El Albani et de son équipe a été publiée dans la presse internationale notamment à la une du célèbre magazine scientifique anglais *Nature* et du *Monde*. Hélène Landrault-Junqua souligne l'implication de ce Montamiséen dans la vie municipale et en particulier dans la commission de concertation sur l'environnement dont il est membre. Elle propose, avec l'accord du Professeur et du conseil municipal, qu'une conférence soit organisée à Montamisé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du nombre de procurations. Il propose de désigner Emmanuel BAZILE comme secrétaire de séance. Il est donné lecture du résumé des délibérations du 19 mai 2010 pour signature par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Il expose l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

1. Urbanisme : modification d'une délibération
2. Urbanisme : acquisition de parcelle
3. Bâtiments communaux : appel à projet régional
4. Ecoles : marché de restauration
5. Ecoles : Assurance Dommages Ouvrages
6. Services périscolaires : tarifs 2010
7. Services périscolaires : suppression de la régie de recettes
8. Services périscolaires : conventionnement CESU
9. Salles des Fêtes : reprise de cautions
10. Associations : subvention exceptionnelle AJM
11. Associations : désignation d'un délégué auprès de l'association ACCOR
12. Bâtiments communaux : modification de la convention de mise à disposition de la Cure

### **1. Urbanisme : modification d'une délibération**

Christian MARTINEAU informe l'assemblée qu'il conviendrait de modifier la délibération du 3 février 2009r instaurant une participation pour voies et réseaux concernant deux parcelles incluses dans le périmètre du PAE du lotissement des Galantins à Tronc. En effet, ces deux parcelles font partie du périmètre du PAE mais ne sont pas comprises dans l'arrêté de lotir délivré.

Ainsi la participation totale serait fixée à 17 068 € HT (valeur au 2009) soit 4,015 € HT/m<sup>2</sup> pour les parcelles AR 69 et AR 70.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

### **2. Urbanisme : acquisition de parcelle**

Christian MARTINEAU rappelle que la CAP a préempté pour le compte de la commune la parcelle AL 59, située rue des écoles. Par délibération en date du 30 avril 2010, le Conseil communautaire a adopté le principe de la rétrocession de cette parcelle pour un montant de 36 200 €. Il est proposé d'accepter cette rétrocession dans le domaine communal et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à cette cession.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

### **3. Bâtiments communaux : appel à projet régional**

Hélène JUNQUA présente, au vu de l'audit énergétique réalisé par le cabinet Enertek, un programme de travaux d'ici fin 2012 afin d'atteindre l'objectif de réduction des consommations énergétiques du patrimoine bâti communal de 30%.

5 bâtiments communaux seraient concernés par des travaux (halle des sports, salle des fêtes, maison des loisirs, vestiaires du stade et écoles).

La Région pourra financer les travaux à hauteur de 25 €/m<sup>2</sup> dans la limite de 30% du montant des travaux engagés.

Un débat s'instaure sur l'opportunité de réaliser une installation photovoltaïque sur la toiture de la halle des sports. Des questions sur temps retour de l'installation, le recyclage des panneaux en fin de vie sont posées.

Christian MARTINEAU précise que cette question a été évoquée en réunion de bureau du Grand Poitiers et qu'il a été proposé que les communes et Grand Poitiers mutualisent leurs réflexions sur ce dossier.

Il est proposé d'adopter l'ensemble du programme de travaux sous réserve de la réalisation d'une étude de faisabilité complémentaire pour le photovoltaïque.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition.**

**Pour : 18**

**Abstentions : 2 (Luc BRION, Joël TOUTARD JALADEAU)**

### **4. Ecoles : marché de restauration scolaire**

Corine SAUVAGE indique que suite à la consultation lancée, 3 prestataires ont déposé une offre. La CAO interne réunie le 7 juillet a retenu la proposition économiquement la plus avantageuse de la société SPRC (Saint Benoît).

Le prix des repas fournis seront les suivants :

Repas maternelle : 2,38 €

Repas élémentaire : 2,52 €

Repas adultes : 2,91 €

Françoise AUBRY ne prend pas part au vote.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

### **5. Ecoles : assurance Dommages Ouvrages**

Corine SAUVAGE indique que, dans le cadre du projet d'agrandissement des écoles, il convient de souscrire une assurance Dommage Ouvrages.

3 propositions ont été reçues. La commission d'appel d'offres interne réunie le 7 juillet a retenu la société SMABTP pour un montant de 20 832,28 € TTC.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

### **6. Services périscolaires : tarifs 2010**

Corine SAUVAGE informe que la commission écoles a émis un avis favorable à l'adoption des tarifs périscolaires suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 avec une augmentation moyenne d'environ 2%.

#### **Garderie périscolaire**

- 1,60 € (1,56 €) : garderie matin
- 1,70 € (1,63 €) : garderie soir jusqu'à 17 h 30
- 2,30 € (2,24 €) : garderie soir après 17 h 30

#### **Restauration scolaire**

- 2,64 € (2,60 €) : repas enfants
- 5,20 € (5,10 €) : repas adultes

#### **Ramassage scolaire**

Il est proposé un tarif de 12 € par mois (contre 10,71 €). L'horaire de départ du bus le soir sera décalé de 15 minutes et le goûter sera pris à la cantine et compris dans le prix.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition.**

**Pour : 19**

**Contre : 1 (Samuel CARRIOT)**

### **7. Services périscolaires : suppression de la régie de recettes**

Corine SAUVAGE propose, suite à l'acquisition du nouveau logiciel de gestion des présences en cantine et garderie et afin d'améliorer l'efficacité du personnel communal, de supprimer la régie de recettes périscolaire à compter du 7 août 2010.

A partir de la rentrée, les familles paieront directement les factures auprès de la trésorerie de St Georges en numéraire, chèques ou carte bleue. Il sera également possible d'opter pour le prélèvement automatique et des possibilités de paiement en ligne pourraient être développées début 2011.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

### **8. Services périscolaires : conventionnement CESU**

Corine SAUVAGE informe le Conseil que certaines familles disposent de Chèques Emploi Service Universel (CESU) préfinancés par leurs employeurs leur permettant de prendre en charge les frais de garde des enfants.

Afin d'offrir une possibilité supplémentaire de paiement des services de garderie périscolaire, il est proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches d'affiliation au Centre de Remboursement du CESU. Les collectivités sont exonérées des frais de gestion.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

## **9. Salles des fêtes : reprise de cautions**

Thierry GAUTHIER évoque les difficultés rencontrées lors de deux locations de la salle des fêtes.

- Location de la grande salle du 5 juin pour une fête de famille. Mme DURMUS

De la cire était présente sur le parquet, le ménage n'avait pas été effectué correctement et des bouteilles étaient restées sur les extérieurs. La personne ayant loué la salle n'était pas présente à l'état des lieux. 4 heures de ménage ont été nécessaires le dimanche matin pour remettre en état les locaux.

De plus, la locataire a bénéficié du tarif communal alors que les destinataires de la soirée n'étaient pas de la commune et auraient dû payer le tarif hors commune.

- Location de la grande salle du 18 juin pour une soirée de fin d'année. Association AMEREP

Lors de l'état des lieux de sortie, il a été constaté que le parquet avait été serpillé et les clés ont été remises avec 3 jours de retard. La personne présente lors de l'état de lieux n'était pas responsable de l'organisation de la soirée.

La commission salle des fêtes propose de retenir dans les deux cas l'intégralité de la caution fixée à 500 €.

### **Le Conseil municipal adopte cette proposition.**

**Pour :** 17

**Contre :** 2 (Valérie DUMAS, Annie LADENISE)

**Abstentions :** 1 (Nathalie ARNAULT)

Corine SAUVAGE, Annie LADENISE et Jean Luc MICHELET quittent la salle.

## **10. Associations : subvention exceptionnelle AJM**

L'Association des Jeunes de Montamisé sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'organisation d'un séjour estival.

Thierry GAUTHIER rappelle la dynamique de l'association qui a organisé de nombreuses animations tout au long de l'année.

Valérie MARMIN indique être favorable à cette subvention qui vient récompenser et encourager les jeunes.

Il est proposé d'accorder une subvention de 300 € à l'AJM pour ses activités sous réserve qu'elle respecte la réglementation en vigueur en matière d'encadrement.

### **Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**

Corine SAUVAGE, Annie LADENISE et Jean Luc MICHELET rejoignent la salle.

## **11. Associations : désignation d'un délégué auprès de l'association ACCOR**

L'association ACCOR sollicite la désignation d'un délégué communal par le Conseil municipal. Elle propose la désignation de Monsieur Francis JOULIN pour ce poste.

### **Le Conseil municipal adopte cette proposition.**

**Pour :** 18

**Abstentions :** 2 (Francis JOULIN, Luc BRION)

**12. Bâtiments communaux : modification de la convention de mise à disposition de la Cure**

Jeanne THOMAS expose le projet de mise en place d'un atelier informatique à destination des seniors. La commune a sollicité la communauté locale pour pouvoir utiliser à cet effet, la salle de réunion située au rez de chaussée de la Cure.

La communauté locale a émis un avis favorable au partage de ce local sous réserve de sécuriser les accès aux salles et de la prise en charge par la commune des charges de fonctionnement (chauffage, électricité) liées à l'utilisation de ce local.

Les charges seront proratisées en fonction des surfaces occupées et des temps d'utilisation respectifs

Un courrier sera adressé à la communauté locale rappelant les travaux effectués à l'église pour le raccordement en eau potable.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition.

**Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.**